Nantes Métropole

Direction Générale de Proximité **Décision n°2024-761**
Déchets et Sécurité
Pôle Sud-Ouest
Objet : Bouguenais- rue du Septième art – Déclassement d'une partie d'espace public en nature et de voirie et espace vert pour 53m²- création par détachement de la parcelle cadastrée AW 1301. Cession à CDC Habitat.

Réf. : 3.5.1/3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.1.2. a) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, lorsque le montant du bien (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique), hors indemnités et frais d'acte ou de procédure, est inférieur à 180 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2024-40 du 31 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la proposition d'achat présentée le 1er mars 2022 par CDC Habitat relative à l'acquisition d'une partie du stationnement public située à l'extrémité de la rue du septième art à Bouguenais, emprise classée dans le domaine public dont il s'agit d'extraire une surface de 53m² en vue de réaliser une aire de présentation des ordures ménagères et une place de stationnement PMR pour l'opération immobilière sise quai de la Vallée,

Vu les conditions de cession incluant les frais de géomètre et d'acte notarié figurant dans ladite proposition d'achat sus-mentionnée

Vu l'avis favorable de France Domaine n° OSE : 2024-44020-32809 en date du 27/06/2024 précisant que l'opération s'analyse comme un transfert de charge d'entretien, la valeur vénale de l'ensemble pouvant être fixée à un euro symbolique,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240904-2024_761DEC-AI
Date de télétransmission : 05/09/2024
Date de réception préfecture : 05/09/2024

Vu le rapport de constatation n°PV202400098 établi par la police municipale de Bouguenais le 05 juin 2027 constatant la désaffectation totale du secteur mitoyen de la parcelle AW 859, barriéré, concerné par la cession envisagée,

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Considérant que la valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 180 000 euros HT

Décide

Article 1. Bouguenais- rue du Septième art – Détachement d'une partie de l'emprise publique à vocation de stationnement pour une surface de 53m²- Déclassement de cette parcelle nouvellement créée cadastrée AW1301 contiguë à la parcelle cadastrée section AW 859 et au reliquat de stationnement public

Article 2. Bouguenais- rue du Septième art – Cession à CDC Habitat, de la parcelle cadastrée AW 1301, nécessaire pour réaliser une aire de présentation des ordures ménagères et une place de stationnement PMR pour l'opération immobilière sise quai de la Vallée – Surface : 53m² - Montant de la cession : 1 euro symbolique auquel s'ajouteront les frais de géomètre et d'acte notarié

Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

05 SEP. 2024

Fait à Nantes, le – 4 SEP. 2024

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240904-2024_761DEC-AI
Date de télétransmission : 05/09/2024
Date de réception préfecture : 05/09/2024